

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 11 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François,

Date de convocation : Lundi 7 juillet 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BERUT Michelle, BRUN Nadine, HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, GAGNE Bruno, FAURE François, FRIZE Pierrick, MAINFROY Patrice, TARDY Rémy

ABSENTES : AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BONNOT Florence

EXCUSES : CARDAILLAC Béatrice,

PROCURATIONS : CARDAILLAC Béatrice donne procuration à HENRY Morgane

Madame Brun Nadine a été élue secrétaire.

2025-36

Objet : Choix du prestataire contrôle extincteurs

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de deux prestataires pour le contrôle des extincteurs

Vu les deux propositions reçues par les entreprises CHUBB située à Echirrolles (38) et Sécurité Incendie située à Vallon Pont d'Arc (07) et après examen de chaque proposition ;

Contrôle et remplacement des extincteurs existants :

Entreprises	Montant pour un extincteur
CHUBB	115,57 € HT
Sud Sécurité Incendie	75,00 € HT

Proposition pour l'achat de nouveaux extincteurs : 2 à l'église, 1 à la chapelle de Chatenay, 1 au local chasse et 1 au boulodrome

Entreprises	Montant pour l'achat de 5 extincteurs
CHUBB	1 300,00 € HT
Sud Sécurité Incendie	1 062,00 € HT

Considérant que les propositions de l'entreprise Sud Sécurité Incendie sont les moins onéreuses ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les devis de l'entreprise Sud Sécurité Incendie pour le contrôle et remplacement des extincteurs existants et pour l'achat de 5 nouveaux extincteurs.

L'entreprise Sud Sécurité Incendie procédera aussi à la maintenance du défibrillateur de la Maison pour Tous pour un montant de 185,00 € annuel.

Dit que ces dépenses seront prévues au budget communal 2025.

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-37

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Vu la demande de la bibliothèque municipale en date du 26 juin 2025 concernant un projet de théâtre kamisibaï pour les enfants de l'école d'un montant de 400 € et 37 € de frais de déplacement et d'une prestation de l'association Hakro pour une conteuse pour enfant d'un montant de 100 €.

Soit un total de 537 €

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 537 € pour l'année 2025.

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune

Qestions Diverses :

SIRCTOM :

Présentation su Syndicat par Mme la Présidente et le directeur technique

14 Juillet :

Comme la puissance du tir du feu a baissé, nous avons changé de catégorie et la présence du SDIS n'est plus obligatoire, il faudra donc prévoir des extincteurs si besoin.

Besoin des élus pour mettre les barrières sur les routes.

Fin de séance : 20 h

A Lens-Lestang le 31 juillet 2025

François FAURE

